



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - ☎ : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr

Pointe-à-Pitre, le 17 novembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OBJET : Dénonciation des attaques de VIAL-COLLET.

Par plusieurs courriers recommandés, avec accusé de réception, le gérant de la SARL CRÉOLE BEACH HÔTEL, en la personne de Patrick VIAL COLLET a décidé de :

Mettre en cause : la Convention Collective Départementale des Hôtels de la Guadeloupe du 26 novembre 1982 ;

Les accords du 14 octobre 1983, du 08 février 1995 et de juillet 1988 relatifs à la classification du personnel ;

L'accord du 15 décembre 1988 relatif aux saisonniers et aux extras ;

Dénoncer, les accords du 20 décembre 1993, du 14 décembre 1994 et du 05 janvier 1995 relatifs à l'indemnité de licenciement ;

Mettre en cause, l'accord du 08 décembre 1986 relatif à la prime de nuit forfaitaire.

Tous ces accords et la convention collective demeureront en vigueur 12 mois et ce, à compter de la fin du préavis de 3 mois soit jusqu'au **12 février 2022**.

Pour tenter de se justifier, VIAL-COLLET s'appuie sur deux motifs :

1°) La disparition depuis plus de 15 ans de la Chambre Syndicale des Hôtels de Tourisme de la Guadeloupe organisation patronale dont il était adhérent.

Apparemment, VIAL-COLLET semble découvrir cet état de fait que ce mois-ci. En tous les cas, c'est la première fois que VIAL-COLLET en fait état.

2°) Le contexte économique et social lié au Covid.

CE SONT DES PRÉTEXTES !

La volonté de VIAL-COLLET est de contraindre aux travailleurs d'accepter son projet d'Accord de Performance Collective !

Ce ne sont pas seulement tous les travailleurs de l'hôtellerie de Guadeloupe qui sont attaqués. En réalité, les travailleurs de tous les autres secteurs d'activité le sont tous autant si ce n'est déjà le cas !

VIAL-COLLET et ses acolytes veulent tout simplement réduire la classe ouvrière à la mendicité.

La Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe **DÉNONCE** ces attaques d'autant plus que ce même VIAL-COLLET a fait une offre pour racheter la société CORSAIR !

La Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe **APPELLE** les travailleurs à se préparer à la mobilisation pour s'opposer à ces attaques !

Le Secrétaire Général

Monsieur Jean-Marie NOMERTIN

